



Chef du Service adjoint
Secrétaire exécutif adjoint
du Comité européen des Droits sociaux

Monsieur Denis ROYNARD
Président
Syndicat des Agrégés de
l'Enseignement Supérieur (SAGES)
8 rue Colbert
06110 le Cannet

Réf ► 238/2023 LV/IU

Strasbourg, le 28 novembre 2023

Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES) c. France
Réclamation n° 211/2022

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour votre information, une copie de la réponse du Gouvernement à la réplique du SAGES sur le bien-fondé de la réclamation citée en objet. Elle a été reçue par email et enregistrée le 3 novembre 2023.

Ce document n'appelle pas de réplique de votre part à ce stade de la procédure. Je vous tiendrai informé des suites de la procédure.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Henrik Kristensen

DGI-ESC-Collective-Complaints@coe.int

PJ: 1